



Compte-rendu du Conseil municipal Séance du Mardi 19 Janvier 2016

Présents : GABAIL M. MAUPEU M. TRESCAZES C. CASTAGNE A. SOLOME L. BRUZAUD C. ROUDET JC. BRUN Y. CAUSSIEU P. COMBRE F. FERNANDES D. HAURINE N. LABIT P. LECONTE N. MINCHELLA F. RAYNAL JF.

Absents : ABELARD C, RAYNAL J-F

Absents avec procuration : ABBADIE I (procuration à Caussieu P), CAZAUBON Y (procuration à Brun Y).

Président de séance : GABAIL M.

Secrétaire de séance : MAUPEU M.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil. (pour 17)

2. Demande préalable : Monsieur Franck MINCHELLA, d'astreinte pompier, demande en cas d'appel, l'autorisation de quitter le Conseil en donnant procuration à Claude TRESCAZES (17 voix pour)

3. Fixation des indemnités du Maire, des Maires Délégués et des Adjointes

Les indemnités sont fixées par la nouvelle loi de 2016. M. GABAIL fait lecture de son contenu. Le montant des indemnités est calculé sur le taux maximum attaché à la catégorie de Commune (nombre d'habitants) fixé par la loi.

Chaque Adjoint perçoit une indemnité uniquement s'il a reçu au moins une délégation du Maire.

Pour le Maire et les Maires Délégués, le taux est fixé à 17% de l'Indice Brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale ; celui des Adjointes est de 6,6%.

Les Conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité, pour peu qu'ils reçoivent une délégation du Maire. Son montant vient en déduction du montant total attribué aux Adjointes.

Décision à 17 voix pour d'attribuer l'indemnité aux quatre adjointes d'un montant de 6,6% de l'IB 1015.

4. Délégations des Adjointes

- **Etat civil, Police, Urbanisme et Personnel :**

Ces postes ne peuvent être délégués.

Par exemple, une demande concernant l'urbanisme, sera déposée auprès de la Commune nouvelle, instruite par la Commune déléguée et conclue par la Commune nouvelle.

M. GABAIL donne lecture des consignes des délégations de fonctions faites par le Maire. Le choix des délégations est fait par le Maire seul. Une délégation ne peut être que partielle (Article 2122-18 du CGCT).

- **Délégations :**

Communication : Laurent SOLOME (pour 17).

Finances : Michel MAUPEU (pour 17).

Travaux pour les bâtiments communaux : André CASTAGNE (pour 17).

Tourisme et Aménagement du territoire : Claude TRESCAZES (pour 17).

5. Commissions communales

- **Sentiers :** Pascal CAUSSIEU et Patrick LABIT (pour 17).

- **Appels d'offres : Titulaires :** C. BRUZAUD, A. CASTAGNE, D. FERNANDES, M. MAUPEU, L. SOLOME, J-C ROUDET - **Suppléants :** N. HAURINE, P. LABIT, C. TRESCAZES (pour 17).

- **Travaux :** Y. BRUN, A. CASTAGNE, D. FERNANDES, N. HAURINE, P. LABIT, C. TRESCAZE (pour 17).

- **Aide sociale** : F. COMBRE. (pour 17).

- **Agriculture** : A. CASTAGNE, P. CAUSSIEU, P. LABIT (pour 17).

- **Commission Finances** : Un représentant du Trésor Public, F. COMBRE, M. MAUPEU, L. SOLOME
Suppléants : I. ABBADIE, Y. CAZAUBON (pour 17).

- **Gestion des équipements touristiques** : Y. BRUN, F. COMBRE, N. LECONTE, F. MINCHELLA, L. SOLOME (pour 17).

- **Culture** : Y. BRUN, F. COMBRE (pour 17).

- **Urbanisme** : La création de cette commission est évoquée. Il en existe déjà une pour Gavarnie. Pour l'instant elle continuera sur la Commune Déléguée de Gavarnie. Elle pourra être créée dans l'avenir sur la Commune de Gavarnie-Gèdre. (pour 17).

- **Eau et Assainissement** : Il n'est pas créé de commission spécifique, le sujet sera intégré dans la Commission Travaux.

6. Création de Régies de recettes

Quatre régies sont créées : Piscine/patinoire, Millaris, Parking Gavarnie, Péage de Héas.

La commission des équipements touristiques devra faire des propositions de management de ces régies (pour 17).

7. Commission de DSP

Elle est composée de 3 titulaires et 3 suppléants. Le Maire en fait partie de droit.

La ou les listes de candidatures devront être établies et déposées avant le 22 janvier 18h00. Le vote de désignation sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

8. Délégation de signature au 1^{er} Adjoint. (pour 17).

9. Délégation du Maire pour ester en justice. (pour 17).

10. Indemnité de la Perceptrice

Le Conseil valide le principe et fixera les modalités lors de la prochaine séance. (pour 17).

11. Divers

- Budgets Annexes Eau et Assainissement :

Ils existent sur la Commune Déléguée de Gèdre. Ces budgets ne présentent pas d'autonomie financière. Comment normaliser avec Gavarnie ?

-Renouvellement de la convention « Forfait ski » pour les moins de 18 ans de la Commune :

Jusqu'à maintenant cette convention était passée entre PGI France et la Communauté de Communes Gavarnie-Gèdre. Celle-ci ayant disparue avec la création de la Commune nouvelle, un transfert doit être effectué (pour 17).

-Renouvellement du contrat de Marie Emilie NAVEL (Natura 2000)

La convention liant Natura 2000 à la commune de Gèdre (prise en charge du salaire par Natura 2000) est prorogée avec la Commune de Gavarnie-Gèdre jusqu'en 2020. Marie-Emilie souhaite passer le concours de cadre A de la Fonction Publique Territoriale en 2017. Son contrat actuel se termine fin janvier 2016, elle demande sa prolongation par un CDD de 11 mois jusqu'au 31/12/2016 dans le cadre de la convention. Si avis favorable, elle demande l'autorisation de s'inscrire au concours et de pouvoir bénéficier de la formation continue prévue à cet effet.

Avis favorable (pour 17).

- Demande de stage

Une jeune lycéenne, Camille LAUR, du lycée agricole d'Auzeville (Toulouse) demande la possibilité de faire un stage non rémunéré de 6 semaines auprès de Marie Emilie dans le cadre Natura 2000.

Avis favorable (pour 17).

- Natura 2000 : Comité de pilotage

A la suite de la démission de Jacques BEHAGUE, le comité de pilotage doit renouveler la présidence des 4 sites existant sur la Commune de Gavarnie-Gèdre.

Les candidats retenus sont : P LABIT, J-C ROUDET, C. TRESCAZES (pour 17).

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 3 Février à 20h00 à Gèdre

La séance est levée à 0h30.